



SAISINE DE L'EXECUTIF

« Avis sur la décision modificative n°1 du budget 2006
du Conseil régional de Bourgogne »

présenté par

Clet VIOLEAU

Membre de la Commission de Synthèse

Rapporteur Général du Budget

SEANCE PLENIERE DU 21 MARS 2006

Conseil économique et social de Bourgogne
17, boulevard de la Trémouille - BP 1602 – 21035 Dijon cedex - Tél. 03 80 44 34 32 - Fax 03 80 44 33 09
e-mail : cesr@cr-bourgogne.fr www.cr-bourgogne.fr

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU :

- ◆ Le code général des collectivités territoriales,
- ◆ La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ◆ Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatif à la décision modificative n°1 du budget 2006 du Conseil régional de Bourgogne,
- ◆ Les avis des commissions du CESR,
- ◆ L'avis de la commission de synthèse,

PREAMBULE :

Cette première décision modificative porte sur 6 780 456,97 euros de ressources nouvelles pour 958 164,05 euros de dépenses nouvelles (en mouvements réels). Rapportée au budget primitif régional, cette DM 1 en représente 1,12 %.

Cette décision modificative qui, traditionnellement, permet l'ajustement des recettes fiscales car intervenant au moment de la notification par l'Etat des bases retenues, ne concerne cette fois que des régularisations. En effet, à ce jour, les bases ne sont pas encore connues. Pour mémoire, il convient de rappeler qu'auparavant, le surplus de ressources était provisionné sur le FIR (Fond d'Interventions Régionales) qui s'est éteint avec la M71. Le choix de l'Exécutif régional est de l'affecter désormais à la réduction de l'inscription d'emprunt, en l'occurrence pour cette DM un montant de 5 822 292,92 euros.

LE CESR CONSTATE :

I/ LES AJUSTEMENTS DE RECETTES : (6 780 456,97 euros)

Ils sont constitués d'une part de transferts d'Etat (6 988 005 euros) et, d'autre part de participations au titre du TGV et du programme Bourgogne Campus (- 207 548,03 euros).

1) Les transferts d'Etat

La DGF (dotation globale de fonctionnement) est calculée sur des agrégats macro économiques comme l'inflation et la croissance, il s'agit donc, dans ce cas précis, des informations définitives de 2004.

Pour ce qui est de la DGD (dotation générale de décentralisation), il s'agit d'un ajustement sur les péages de Réseau Ferré de France (RFF) pour 2005-2006 que l'Etat a fait le choix de verser sur la DGD plutôt que sur la DGF.

La CDA (contribution au développement de l'apprentissage) a, quant à elle, été introduite en 2005 en remplacement d'une part de la DDRFPA (dotation décentralisée régionale pour la formation professionnelle et l'apprentissage) ; son montant constitue le solde de 2005.

2) Les participations TGV et le programme Bourgogne-Campus

Le montant négatif de ces participations s'explique par le fait qu'il s'agit d'une actualisation de la participation régionale voulue dans un souci de sincérité budgétaire.

II/ LES DEPENSES : (958 164,05 euros)

Les dépenses, ventilées par fonction, s'élèvent à 449 253 euros. Il convient cependant d'y ajouter la dotation aux provisions pour dépréciation des comptes de tiers pour un montant de 508 911,05 euros.

1) **AP-AE** (AP, qui correspondent à la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements - AE, qui correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des dépenses ordinaires d'intervention).

Les demandes en AP-AE nouvelles s'élèvent à 1 692 187 euros.

FONCTION 1 – Formation professionnelle et apprentissage

► Le « réseau des points relais conseil » (PRC) est une structure de l'Accueil, Information et Orientation (AIO), nouvelle compétence régionale à laquelle est attribuée la somme de 236 253 euros au titre de la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.).

FONCTION 3 – Culture, sports et loisirs

Les 129 000 euros transférés de la sous-fonction 32 « sport » permettront de financer les Jeux de l'Union Nationale du Sport Scolaire au mois de juin.

FONCTION 9 – Action économique

► L'affectation de 1 000 000 d'euros au titre de la contribution régionale au règlement de la crise de la grippe aviaire mérite d'être saluée. De plus, le désengorgement des marchés de volailles au profit des œuvres caritatives est une bonne mesure. Le CESR sera néanmoins vigilant quant à la répartition de cette somme. Le CESR s'interroge sur les retombées de ces aides au niveau local tant pour les entreprises que pour les salariés. Il souhaite que les petits éleveurs en soient destinataires au même titre que les éleveurs industriels. Il serait utile que la Région marque ainsi son attachement aux petits producteurs locaux.

► Faisant suite à la crise des banlieues, la Région a tenu à s'impliquer à travers cette prime à la création dans les quartiers (PACQ).

► Le CESR souligne la démarche du Conseil régional visant à renforcer les actions en faveur de la transmission d'entreprise.

2) **CP** (qui correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées au cours de l'exercice budgétaire pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP ou AE correspondantes).

Fonction 1 à 3

Les CP sont équivalents aux demandes nouvelles d'AP-AE.

Fonction 4 à 9

Ces fonctions ne comportent aucune demande nouvelle en CP.

III/ OPERATIONS D'ORDRES

Il s'agit d'écritures comptables prévues par la M71 concernant :

- un ajustement des dotations aux amortissements (191 067,40 euros),
- la transformation de biens meubles scolaires en subventions en nature (403 895,29 euros),
- des cessions d'actifs (sorties de biens 38 183,30 euros/moins value constatée 29 686,30 euros),
- une rectification d'imputation fonctionnelle (3 935 000 euros).

CONCLUSION

Les ajustements de cette DM sont assez faibles. Il s'agit pour l'essentiel de transferts de crédits.

L'abondement de l'Etat consiste essentiellement en un ajustement des péages RFF au titre des années 2005-2006. Le CESR s'interroge sur la pérennité de cette mesure.

Il se félicite que cette recette nouvelle ait conduit à une baisse de l'emprunt.

AVIS ADOPTE A L'UNANIMITE

EXPLICATIONS DE VOTE



**Intervention de Guy BRUNET
au titre de la Confédération paysanne**

« Le budget modificatif de la Région montre à quel point le Conseil régional est attentif au problème de l'agriculture puisqu'une enveloppe d'un million d'euros est débloquée pour pallier la crise relative à la grippe aviaire (je reprends les termes du rapport du projet de décisions modificatives au Conseil régional).

Cette crise n'a heureusement jusqu'à maintenant aucune répercussion sur la santé humaine, les éleveurs sont d'autant plus vigilants qu'ils sont en première ligne. Dans ce combat, ce sont eux qui sont les plus exposés. Toute action qui renforce cette vigilance est donc bienvenue.

Le fait est que, même si la consommation de volaille a tendance à remonter (ce qui prouve la confiance des consommateurs), l'acharnement médiatique a fait que des stocks de viande abattue existent.

La décision d'utiliser une partie de l'enveloppe pour permettre une réduction de ces stocks au bénéfice d'organisations caritatives est une bonne décision.

En revanche, utiliser cette enveloppe pour permettre une réforme d'adaptation et de réorganisation de la filière, permettez-moi en tant que paysan d'être beaucoup plus sceptique par rapport à cela.

La connivence entre la filière avicole et la grande distribution pour proposer aux consommateurs deux poulets pour le prix d'un est-elle bien sérieuse ? Viendrait-il à l'idée d'un concessionnaire d'engager une telle promotion : deux voitures pour le prix d'une ? Viendrait-il à un patron l'idée de vous proposer un mois de salaire pour deux travaillés ?

En fait, la production avicole a tellement pris l'habitude d'être subventionnée de toutes parts que la notion de prix de revient n'existe plus. La preuve en est avec les parlementaires de Bourgogne même, qui se sont empressés de demander au ministre de l'agriculture une rallonge budgétaire pour gérer la crise alors que le mode d'attribution de la première enveloppe n'est pas encore déterminé.

Allez, je vais garder mon sérieux. Deux poulets pour un, ça existe. Deux voitures pour une, ça n'existe pas. Et pourtant, à ma connaissance, il y a un peu plus de risque de se tuer en voiture qu'en mangeant du poulet ».

Intervention de Gisèle CORNIER au titre de la Chambre régionale d'agriculture

« Mon intervention portera sur « la fonction 9 = action économique.

Au nom des producteurs de volailles et de toute la filière avicole, mes remerciements iront aux collectivités territoriales (département et conseil régional). Mais aujourd'hui, mes remerciements vont plus au conseil régional et à vous tous mes collègues puisque nous sommes des citoyens et à ce titre nous payons des impôts pour la Région, et c'est donc votre argent, notre argent, qui vient accompagner cette crise avicole. La solidarité a toujours joué quand il y a eu crises agricoles (vache folle, viticulture, grippe aviaire) et ce mot solidarité, je l'ai entendu plusieurs fois ce matin, c'est lui qui guide nos travaux.

Les aides régionales vont :

- 1) à l'aide caritative, aux plus démunis et c'est bien mieux ainsi plutôt que de voir les frigos et les congélateurs pleins,
- 2) à la communication, car il faut que tout le monde puisse manger de la volaille et puisse continuer à en manger sans souci.

Ce ne sont pas uniquement les agriculteurs qui sont touchés mais toute une filière :

- d'abord les œufs, il faut continuer à les faire éclore car nous allons sortir de cette crise et il faut que les élevages repartent en production pour ne pas perdre de marchés,
- ensuite les producteurs ; leur revenu est bien compromis mais aussi les céréaliers car les céréales ne sont pas consommées par les volailles, ainsi, ce sont des millions de tonnes de céréales qui se retrouvent sur le marché céréalier, à des prix mondiaux,
- les structures d'abattage qui sont sous-employées avec du chômage et de grandes incertitudes pour les lendemains,
- la commercialisation : les commerçants et le report de consommation sur d'autres produits.

La communication :

Comme moi, vous voyez des élus, des institutionnels, manger et appeler à manger de la volaille. C'est très bien mais quel impact sur les familles ?

Il m'est venu une idée, mes chers collègues, vous faites preuve de solidarité, de convivialité et chaque fois vous me demandez comment vont mes poulets. Je suis particulièrement sensible et je me suis dit que dans cette crise, avec tous les poulets de Bresse que nous ne pouvons pas vendre, il serait bon si je pouvais vous en donner un à chacun, pour le manger en famille ; mais cela n'est pas facile de transporter des volailles mortes, la chaîne du froid est rompue. Alors sur notre exploitation, mon fils et moi, faisons faire à EURODISPAL à Allériot (71) des conserves de poulets « Poulet de Bresse au vin jaune et aux morilles ». Je vous en ai apporté une à chacun d'entre vous, pour la manger avec vos enfants, et symboliquement devant vous, j'en remets une au Président Berthelon, en vous remerciant sincèrement de votre solidarité ».

**Intervention de Thierry GROSJEAN
au titre de l'environnement**

« La CAPEN 71 demande un moratoire des installations industrielles, notamment à Poisson, tant que nos connaissances sur les mutations possibles du virus ne sont pas connues et que l'épizootie actuelle n'est pas jugulée.

La CAPEN souhaite que les aides publiques aillent prioritairement aux petits éleveurs et aux filières de qualité qui, une fois le confinement inutile levé, les vérifications sanitaires mises en place, sont le meilleur moyen de lutter contre l'épizootie tout en garantissant une alimentation saine sans conséquences pour l'environnement ».